

T H É Â T R E
LE PUBLI 
UN MALIN PLAISIR



LES PASSAGERS

DE FRÉDÉRIC KRIVINE

09.09 > 22.10.22

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

LES PASSAGERS

DE FRÉDÉRIC KRIVINE

09.09 > 22.10.22

Création – Petite Salle – Théâtre Le Public (Bruxelles)

Mise en scène : **Laurent Capelluto**

Avec : **Axelle Maricq et Benoît Verhaert**

Assistante à la mise en scène : **Tess Tracy**

Scénographie : **Alissia Blanchard**

Costumes : **Béa Pendesini**

Lumière : **Alain Collet**

UNE COPRODUCTION DU THÉÂTRE LE PUBLIC ET DE KI M'AIME ME SUIVE. AVEC LE SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE.
Photo © Gaël Maleux

A. L'AUTEUR : FRÉDÉRIC KRIVINE

Fils de militants trotskystes, Frédéric Krivine préfère dans son adolescence le football à la Révolution et se trouve presque accidentellement diplômé d'une école de journalisme en 1980. Après avoir travaillé dans la presse comme secrétaire de rédaction (*Le Matin*, *France-Soir*, *Combat Socialiste* et bien d'autres), il profite d'un petit héritage de son grand-père aveugle et ancien bolchevik pour prendre une année sympathique, écrire des polars et devenir scénariste de télévision.

Depuis 1993, il crée des séries TV, en premier lieu *Les Enquêtes de Chlorophylle* (52 X 13'), d'après Raymond Macherot, en 1993, puis beaucoup d'autres : *P.J.* (France 2, 144 X 52', 1997-2009) et *Un Village Français* (France 3, 72 X 52') sont les plus connues, surtout de ceux qui les connaissent.

Il travaille aujourd'hui sur de nombreux projets, certains en production *Infiltrée*, (6 X 52', France 2, tournage en sept. 2022), ou *Les Sentinelles* (6 X 52', OCS, tournage à l'automne 2023), d'autres en développement (détails sans intérêt, seule une partie de ces projets se feront).

Au théâtre, il a écrit en 1993 *L'Agence ou les défauts du Vrai*, projet développé pour un cours de théâtre à l'Université d'Evry, et qui s'est professionnalisé par hasard et a fini au théâtre de la Main d'Or.

Les Passagers est donc sa seconde pièce, ou plus probablement sa deuxième.

B. L'AUTEUR À PROPOS DE SA PIÈCE

Peut-on isoler, comme en laboratoire, ce que serait *l'humanité* chez un être ? Ce pourrait être quelque chose d'infiniment petit mais d'irréductible, un état qui résiste aux pulsions animales et qui nous rend différents, sinon supérieurs, aux autres animaux qui peuplent notre planète.

Dans la vie réelle, en Israël, dans les années 2000, *Le Monde* rapportait que quelques minutes avant de se faire exploser dans un bus, un terroriste palestinien avait discrètement demandé à une femme, qu'il connaissait à peine, de descendre. Ce copeau de fait divers m'a profondément marqué. Que lui est-il passé par la tête, à cet homme-bombe ? Comment le système de pensée qui lui a fait préparer et exécuter soigneusement cet attentat-suicide, qui a déchiqueté des innocents, juifs, arabes, enfants, vieillards, est-il compatible avec cette force mystérieuse qui l'a conduit à épargner une femme qu'il connaissait à peine ?

La pièce parle des passagers, ceux qui sont morts dans le bus, celui qui les a tués tout en se suicidant, celle qui possède la clé des mystères, et elle veut aussi rappeler que d'une façon ou d'une autre, nous sommes tous des passagers.

C. MISE EN CONTEXTE

LE STATUT DE JERUSALEM

Après la Première guerre mondiale, l'Empire ottoman qui régnait sur l'ensemble du Proche-Orient se trouve dans le camp des vaincus. Une série de traités conclus entre les vainqueurs (France, Angleterre, Italie, USA) et l'Empire ottoman vont sceller le sort des populations de cette partie du monde dans un processus de balkanisation similaire à celui qui s'était produit au cours du XIXe siècle pour les territoires européens appartenant à cet empire.

À partir de la seconde moitié du XIXe siècle, un nouveau courant de pensée se développe dans le monde juif : «le sionisme». Ce mouvement s'inscrit dans le courant du développement des nationalismes issu des Lumières à l'instar de ce qui se passe en Grèce, en Allemagne, en Italie, en Pologne, en Irlande, etc. Le sionisme est un courant politique qui vise à la formation d'un foyer national juif sur le territoire de l'ancien royaume de Canaan.

La conférence de San Remo (25 avril 1920) attribue des mandats de la Société des Nations (SDN) sur plusieurs territoires qui faisaient auparavant partie de l'Empire ottoman dont la Palestine qui sera administrée par l'Angleterre.

Ce mandat comporte l'obligation de créer les conditions favorables à un « foyer national pour le peuple juif sur la base du lien historique existant entre le peuple juif avec la Palestine dans le but de reconstruire leur foyer national dans ce pays, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte aux droits civiques et religieux des collectivités non juives existantes en Palestine ».

En février 1947, l'Angleterre remet son mandat à l'ONU, organisation successeure de la SDN. Le 29 novembre 1947, l'assemblée générale des Nations Unies vote la résolution 181 communément connue sous le nom de «plan de partage». Ce plan prévoit la scission de la Palestine mandataire en 3 entités :

- un état juif,
- un état arabe,
- la ville de Jérusalem placée sous contrôle international.

En ce qui concerne Jérusalem, il prévoit spécifiquement que : «La Ville de Jérusalem sera constituée en corpus separatum sous un régime international spécial et sera administrée par les Nations Unies. Le Conseil de tutelle sera désigné pour assurer, au nom de l'Organisation des Nations Unies, les fonctions d'autorité chargée de l'administration.»

Ce plan est rejeté par les organisations palestiniennes et les états arabes qui déclarent leur intention d'entrer en guerre contre l'état juif dès sa création ; il est accepté par l'Agence juive qui représente les organisations juives. Des émeutes éclatent dès le lendemain du vote commençant de facto ce que les Israéliens appellent la «guerre d'indépendance» et les Palestiniens «la guerre civile».

Le 14 mai 1948, David Ben Gourion proclame l'indépendance de l'État d'Israël au nom du Conseil national. Le 15 mai 1948, les Britanniques quittent Jérusalem. Le 28 novembre 1948, un cessez-le-feu intervient entre les Israéliens et les Jordaniens à propos de Jérusalem. L'armistice du 3 avril 1949 signé sous l'égide de l'ONU entérine le maintien des forces jordaniennes sur Jérusalem Est et la Cisjordanie et la souveraineté d'Israël sur Jérusalem Ouest ; des facilités de circulation vers les lieux saints devaient être négociées et ne le seront jamais. Le 9 novembre 1949, l'ONU déclare que Jérusalem doit être administrée par un Haut-Commissaire nommé par l'ONU. Ce qui ne sera accepté par aucune partie au conflit et ne sera jamais mis en œuvre.

En 1950, la Jordanie annexe la Cisjordanie et Jérusalem Est et en 1952 donne la nationalité jordanienne aux réfugiés palestiniens.

Lors de la guerre de 1967, dite «guerre des 6 jours», Israël conquiert la partie Est de Jérusalem et la Cisjordanie. À la suite de la réunification de la ville, Israël dissout les services municipaux jordaniens et administre la ville comme une seule entité. La Jordanie continue à réclamer la souveraineté sur Jérusalem et la Cisjordanie. Après de multiples tentatives pour créer une fédération jordano-palestinienne, Hussein de Jordanie renonce le 3 juillet 1988 à ses demandes à propos de la Cisjordanie et Jérusalem. La famille régnante jordanienne conserve certaines prérogatives sur le Waqf (organe qui administre les lieux saints musulmans de Jérusalem) en tant que gardienne des lieux saints.

Jérusalem n'a pas de statut juridique reconnu en tant que tel ce qui est évidemment la cause de multiples problèmes. Par exemple, l'administration des lieux saints chrétiens est toujours régie par un firman ottoman de 1751. C'est ce que l'on appelle le statu quo de Jérusalem. Il a été intégré au Traité de Paris (1856) et déclaré inviolable par le Traité de Berlin de 1858. Ce statu quo est toujours en vigueur aujourd'hui et il y a régulièrement des incidents qui sont peu médiatisés sauf lors des bagarres à coup de candélabres de moines de différentes confessions chrétiennes.

En ce qui concerne les lieux saints musulmans, en 1967, Moshe Dayan, alors ministre de la défense nationale confirme l'administration des lieux saints musulmans par le Waqf et interdit aux juifs d'y venir prier¹. Le traité jordano-israélien de 1994 transfère la tutelle sur le Waqf à la Jordanie alors que l'Autorité Palestinienne la réclamait. Depuis, il y a régulièrement des conflits entre l'Autorité Palestinienne et la Jordanie sur l'administration du Waqf. Les combattants de certaines organisations palestiniennes utilisent la mosquée El Aqsa pour y entreposer des armes utilisées dans leurs combats avec les gardes-frontière israéliens.

Le statut de Jérusalem-Est, du mur des Lamentations² et du Haram esh-Sharif (la mosquée El Aqsa et ses alentours) est d'un des deux points qui n'ont jamais trouvé aucune solution dans les différents traités de paix qui ont été signés au cours du temps. L'autre étant le retour des réfugiés palestiniens.

LES ARABES ISRAELIENS

Ce sont les arabes qui vivent en Israël à l'intérieur des frontières du cessez-le-feu de 1967. Ils ont les mêmes droits que tous les Israéliens, ils sont détenteurs de la même carte d'identité et aucune restriction ou loi particulière ne leur est applicable sauf en ce qui concerne le service militaire.

En Israël, le service militaire est obligatoire, pour tous hommes et femmes. L'enrôlement a lieu à 18

¹ La mosquée El Aqsa a été construite à l'emplacement du Temple détruit pour la seconde fois par les armées de Titus en 70 après Jésus-Christ. Certains extrémistes religieux juifs rêvent de le reconstruire.

² Kotel en hébreu, mur de pierres qui est le seul vestige apparent du Temple et devant lequel les juifs viennent prier.

ans après les études secondaires. L'armée israélienne constitue un lieu d'intégration et un facteur de cohésion sociale. Il est extrêmement difficile d'accéder à certains emplois pour ceux qui n'ont pas fait leur service militaire. L'armée permet d'accéder à des formations et vise à l'inclusion de tous. Il existe des unités aménagées pour les personnes porteuses de handicap ou de spécificités physiques ou neurologiques (sourds, autistes Asperger, etc.).

Il y a des causes d'exemption :

- les arabes israéliens, quelle que soit leur confession religieuse (certains d'entre eux se portent volontaires) ;³
- la plupart des juifs haredim (ultraorthodoxes) qui se consacrent à l'étude religieuse, même si cette exemption est de plus en plus contestée dans les milieux laïcs ;
- les femmes mariées, enceintes ou se déclarant pratiquantes ;
- les olim (nouveaux immigrants) peuvent être exemptés ou faire un service adapté à leur âge, à leur condition médicale et à leur charge de famille.

Les arabes israéliens ne constituent pas un groupe homogène. Ils peuvent être classés selon leur foi ou leur mode de vie :

- arabes musulmans ;
- arabes chrétiens, dont le nombre ne cesse de diminuer par émigration phénomène qui a lieu dans l'ensemble du monde arabe ;
- bédouins ;
- druzes appartenant à une religion d'origine musulmane mais dont l'appartenance à l'islam fait débat aussi bien chez les druzes que parmi les musulmans ; les druzes font leur service militaire.

Il existe bien d'autres minorités en Israël : samaritains, arméniens, circassiens, bahai ou doms.

Les arabes israéliens ont accès à tous les postes de la fonction publique sans restriction. Après les élections de 2022, la Liste arabe unie participe au gouvernement. C'est la première fois qu'un parti arabe devient un parti de gouvernement.

LE STATUT DES HABITANTS DE JERUSALEM

Ainsi qu'évoqué plus haut, les habitants de Jérusalem Ouest sont des Israéliens et ce quelle que soit leur religion.

La citoyenneté israélienne a été proposée aux habitants arabes de Jérusalem Est, dès sa prise de contrôle par l'armée israélienne le 7 juin 1967 ; mais la quasi-totalité de la population arabe (alors de 85 000 habitants) a préféré garder la nationalité jordannienne, octroyée aux habitants de l'est de la ville en mai 1948.

Un titre de résidence leur a dès lors été délivré par Israël. Ce document leur permet une circulation libre à Jérusalem, mais pas dans le reste du pays. Il donne droit au système de santé et de sécurité sociale israélienne ; mais il limite d'autres droits puisque les détenteurs de ce titre de résidence sont de nationalité « non Israélienne ». Il leur est presque impossible d'obtenir une autorisation de mariage avec une personne non-résidente de Jérusalem.

³ L'exemption du service militaire a été décidée pour ne pas imposer aux arabes israéliens un conflit de loyauté. Cependant l'importance du service militaire pour l'intégration à la société civile fait de cette exemption un facteur d'exclusion.

Une autre des complications liées à l'absence de statut juridique propre à la ville de Jérusalem provoque des affrontements juridiques et parfois physiques entre les populations juives et arabes de Jérusalem Est. L'exemple le plus connu est celui du quartier que les Palestiniens appellent « Cheikh Jarrah » et les Israéliens « Shimon Ha Tzadik ».

Dans une partie de ce quartier, se trouvent des terres qui avant l'occupation jordanienne appartenaient à des propriétaires juifs. Dans les années 1950, la Jordanie et l'UNRWA (= agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens) ont conclu un accord permettant à des réfugiés palestiniens de la guerre de 1948, de s'y installer temporairement. Selon cet accord, ces familles pouvaient obtenir des titres fonciers à leur nom après trois années passées sur les lieux, en contrepartie de quoi elles devaient renoncer au statut de réfugié de l'UNRWA. Après la conquête israélienne de 1967, la propriété a été rendue aux propriétaires juifs, mais les résidents arabes ont continué à y vivre, ce qui est à l'origine de nombreuses disputes devant les tribunaux israéliens.

Les propriétaires juifs « originaux » (i.e. ceux qui avaient des titres de propriétés en 1948) sont des familles habitants Jérusalem depuis longtemps et qui n'y sont pas venues par idéal sioniste. Ces propriétaires se sont installés ailleurs et n'ont pas envie de revenir dans le quartier. Des activistes juifs ultraorthodoxes recherchent ces familles et rachètent les titres de propriétés pour pouvoir s'installer dans cette partie de Jérusalem près du tombeau de Shimon Ha Tzadik. Ce qui a provoqué de nombreux affrontements devant les différents niveaux de justice de l'État d'Israël. Au moment de certaines décisions juridiques, il y a eu des manifestations des habitants arabes du quartier.

LE TERRORISME PALESTINIEN

Le « Trésor de la langue française »⁴ définit le terrorisme comme suit : « Ensemble des actes de violence qu'une organisation politique exécute dans le but de désorganiser la société existante et de créer un climat d'insécurité tel que la prise du pouvoir soit possible. ».

Il est bien connu que les organisations sionistes qui ont combattu pour la création de l'État d'Israël ont commis des actes qui répondent à cette définition. Le plus célèbre est probablement l'attentat commis par l'Irgoun contre l'hôtel King David le 22 juillet 1946 à Jérusalem. Les autorités britanniques y avaient leurs bureaux et il y eu 91 morts.

Dès l'implantation des premiers établissements agricoles sionistes, il y a une hostilité qui se manifeste et qui est soutenue par l'Empire ottoman ; mais elle est plutôt centrée sur le problème de l'acquisition de terres auprès de grands propriétaires terriens et due à une hostilité envers des méthodes d'agriculture inhabituelles pour la région.

La doctrine constante des différentes organisations palestiniennes est de dire que, puisque tous les Israéliens effectuent leur service militaire et des périodes de réserve, tous les Israéliens sont des cibles légitimes sans distinction entre civils et militaires. Toutes les organisations politiques palestiniennes ont pour but la création d'un État palestinien plus ou moins grand et avec plus ou moins d'intégration des autres «nationalités» pouvant aller jusqu'à l'expulsion de toutes les minorités non musulmanes (avec là aussi des différences dans la définition de qui est musulman, quid des druzes ou des bédouins ?). Outre les organisations sionistes puis l'État d'Israël, ces organisations ont été en lutte contre les puissances coloniales et/ou les gouvernements arabes considérés comme pro Occidentaux (par exemple, la monarchie Hachémite en Jordanie) et les Occidentaux considérés comme soutenant l'État d'Israël.

⁴ TLFi : Trésor de la langue française informatisé, <http://www.atilf.fr/tlfi>, ATILF - CNRS & Université de Lorraine, consulté le 21/08/2022.

Pendant la période mandataire (1922-1948), il y a des émeutes et des révoltes palestiniennes. Par exemple, en 1929 des émeutes de type « pogroms » ont éclaté dans plusieurs villes : Jérusalem, Haïfa, Tel-Aviv, etc. La grève de 1936 est lancée contre l'autorité mandataire dans l'espoir d'obtenir un état arabe indépendant et la cessation de l'immigration sioniste. Les manifestations ont souvent été accompagnées de massacres dans les quartiers juifs. Cette grève est un échec militaire mais les Palestiniens obtiennent la limitation drastique de l'immigration juive.

De 1949 à nos jours, il y a des attaques terroristes de plus ou moins grande ampleur, utilisant différentes techniques et visant des Israéliens sans faire de distinction entre les civils et les militaires. La première vague d'attentats (1949-1956) est le fait de fédajins qui s'infiltrèrent en Israël en provenance de la bande de Gaza (à l'époque administrée puis annexée par l'Égypte), la Jordanie et la Syrie. Ce qui provoque un cycle de raids palestiniens et de représailles israéliennes contre des bases palestiniennes installées dans les pays arabes frontaliers.

Après la guerre de 1956⁵, Israël a plus ou moins stabilisé sa frontière avec l'Égypte avec la présence de Casques bleus et a détruit la majorité des bases existants dans la bande de Gaza.

DES ORGANISATIONS PALESTINIENNES SE FORMENT

Le Fatah

Le Fatah est fondé en octobre 1959. Le Fatah se définit comme laïc et politiquement neutre.

Après une première phase d'infiltrations en Israël et d'attentats à l'intérieur de cet état ce qui mène Israël à ériger une clôture le long de la frontière avec la Jordanie. Le Fatah prend part à la vague d'attentats en Occident et de piratage d'avions.

En 1996, au terme de la mise en place de l'Autorité Palestinienne, le Fatah tend à incarner l'Autorité Palestinienne, ses militants et cadres intègrent l'administration et la police de l'Autorité Palestinienne.

Malgré les promesses de cesser les actions terroristes faites durant les différentes négociations des accords d'Oslo, des organisations liées au Fatah (Brigades des martyrs d'Al-Aqsa et le Fatah-Tanzim) reprennent la lutte armée et les actions terroristes.

Le FPLP

Le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) est une organisation marxiste-léniniste palestinienne qui combine nationalisme arabe et marxisme, fondée en 1967. Il rejoint l'OLP en 1968 et devient, dans l'organisation, le deuxième groupe par son importance après le Fatah.

À partir de 1972, le FPLP multiplie les attentats en Occident et particulièrement les piratages d'avion avec prise d'otages de l'équipage et des passagers (Entebe, 26 juin 1976). C'est l'organisation qui s'allie le plus avec d'autres groupes provenant de l'Occident (par exemple, 30 mai 1972, massacre de Lod perpétré par l'Armée rouge japonaise en coordination avec le FLFP). Le FLFP a toujours une organisation militaire active sur le terrain et a refusé les accords d'Oslo.

L'OLP

L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est une organisation palestinienne politique et paramilitaire, créée le 28 mai 1964. L'OLP est composée de plusieurs organisations palestiniennes, dont le Fatah, le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) et le Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP).

Depuis sa création, l'OLP se définit comme un mouvement de résistance armée représentant les

⁵ Guerre menée par une coalition formée par la France, l'Angleterre et Israël contre l'Égypte qui vient de nationaliser le Canal de Suez le 26 juillet 1956. La coalition obtient une victoire militaire. Cependant, Israël est forcé de se retirer du Sinaï et de revenir aux frontières de 1949 ; les Anglais et les Français doivent se retirer sous la pression de l'ONU.

Palestiniens. Le 22 novembre 1974, l'Assemblée générale des Nations unies, lui accorde le statut d'observateur.

En 1982, Israël envahit le Liban et expulse l'OLP qui y avait son siège. L'OLP trouve refuge à Tunis. La place laissée libre sur le terrain va rapidement être occupée par des organisations islamistes influencées par le Hezbollah.

En 1988, l'OLP reconnaît le droit d'Israël à vivre « en paix et en sécurité » et déclare « renoncer totalement » au terrorisme, et est reconnue comme le partenaire palestinien des négociations pour régler le conflit israélo-palestinien en dépit du fait que les articles 15, 19 et 20 de la « Charte de 1968 » qui préconisent la destruction de l'État d'Israël et l'expulsion des juifs n'aient jamais été officiellement abrogés malgré des promesses répétées lors de différents accords de paix inclus dans le processus d'Oslo (1993 et sq.).

Le Hamas

Le Hamas est un mouvement islamiste palestinien principalement actif à Gaza et constitué d'une branche politique et d'une branche armée. Créé en 1987 par des cadres issus des Frères musulmans, il prône la destruction de l'État d'Israël et l'instauration d'un État islamique palestinien sur tout le territoire de l'ancienne Palestine mandataire avec Jérusalem pour capitale.

Le Hamas se définit comme un mouvement trouvant ses principes dans le Coran et se battant au nom de l'islam. Les militants du Hamas prennent pour cible aussi bien les militaires que les civils israéliens. Entre avril 1993 et 2005, le Hamas a organisé des attentats suicides visant essentiellement des civils. En avril 2006, il a déclaré renoncer à ce type d'actions, préférant alors tirer des roquettes et des missiles sur les villes israéliennes.

Le Jihad islamique

Le Mouvement du Jihad islamique en Palestine (JIP), est une organisation armée palestinienne. Le Jihad islamique est plus petit que le Hamas, et n'a pas le large réseau social que le Hamas a construit. Le Jihad islamique palestinien a été formé en Égypte puis dans la bande de Gaza pendant les années 1970. Le groupe a des liens avec le Hezbollah.

INTIFADAS

Première Intifada

La première intifada, désigne une période de conflit entre les Palestiniens des territoires occupés et Israël, qui commence le 9 décembre 1987 dans la foulée des funérailles de Palestiniens dont la rumeur prétendait qu'ils avaient été assassinés par Israël. Le mouvement s'intensifie à l'annonce des pourparlers entre l'OLP et Israël (1990) mais prend fin lors de la signature des Accords d'Oslo (1993).

Il s'agit d'un mouvement spontané marqué par le soulèvement de la population palestinienne et qui est caractérisé par des émeutes violentes et par la répression de l'armée israélienne. Ce mouvement s'accompagne d'attentats-suicides contre la population israélienne : explosion dans des marchés bondés, attentats dans des galeries commerçantes, attentats à la voiture bélier. C'est lors de ce mouvement que le Hamas fait son apparition au premier plan des affrontements.

Seconde Intifada

La seconde intifada désigne une période de violence de septembre 2000 jusqu'à environ février 2005. Elle se marque par un cycle d'émeutes palestiniennes dans les territoires occupés immédiatement réprimées par l'armée israélienne. Le 30 octobre 2005, la violence grimpe d'un cran quand le Hamas et le Jihad islamique lancent une campagne d'attentats-suicides contre les centres urbains israéliens, avec plus d'une quarantaine d'attentats jusqu'à la fin de l'année 2014.

Israël lance plusieurs opérations militaires (Rempart, avril 2002 ; Arc-en-ciel, mai 2004 ; Pluies d'été, juin 2006 ; Plomb durci, nouvel an 2009) contre le Hamas.

Durant les mois de juillet à septembre 2005, l'armée israélienne évacue la bande de Gaza et emmène -parfois de force- les civils israéliens qui y habitaient encore.

ACCORDS D'OSLO (1993)

Les accords d'Oslo sont le résultat d'un ensemble de pourparlers menés tant en secret qu'en public (Madrid 1991) entre des négociateurs israéliens et palestiniens à Oslo en Norvège.

Outre la reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'OLP, le transfert de l'autorité sur la Cisjordanie et de la bande de Gaza à l'Autorité palestinienne (organe issu de l'OLP pour gérer ces territoires) selon une progression étalée dans le temps, les accords d'Oslo posent surtout les bases d'un processus de négociation qui doit mener à la paix. L'OLP déclare renoncer au terrorisme.

Le FPLP, le Hamas et le Jihad Islamique refusent ces accords et relancent la politique d'attentats.

Le processus s'enlise malgré de nombreuses rencontres sous l'égide des USA (Taba, Erez, Camp David, Wye River).

Israël retire toutes ses forces du Liban (24 mai 2000) ce qui est vécu par les Palestiniens comme une victoire.

ET DEPUIS ?

Périodiquement, le Hamas et le Jihad Islamique se livrent à des campagnes de lancement de roquettes et de missiles dont la plupart sont interceptés par le Dôme de fer de la défense anti-aérienne. Les armes sont acheminées par des tunnels sous la frontière entre l'Egypte et Gaza et sont payés par des financements dont l'origine est sujette à controverses. L'année dernière, le Hamas a innové en lançant des ballons incendiaires sur les champs israéliens et cette année en utilisant des drones pour la première fois.

Depuis toujours la région nous a habitués à des retournements de situation parfois spectaculaire. Peut-être qu'à l'heure où j'écris ces lignes des négociations secrètes sont en cours ?



Autour des spectacles : l'accueil du public scolaire au théâtre

Activités gratuites : demandez-les lors de votre réservation de spectacle ! Rencontres avec les artistes du spectacle le soir de la représentation, de 19h à 19h45. Visite du théâtre avec un collaborateur du Public, en journée.

>> Tarifs applicables pour tous les spectacles :

- Place gratuite pour le professeur accompagnant (par groupe de 10 élèves)
- 8 €/place élève (sauf «Edmond» 15 €/place élève)
- 18 €/place spectateur accompagnant le professeur (sauf «Edmond»)
- L'abonnement : 5,50 €/place élève à partir de 3 spectacles (y compris «Edmond»)

>> Contacts :

Grégory Bergez : 02 724 24 23 - gregory.bergez@theatrepublic.be

Deborah Danblon : 02 724 24 33 - deborah.danblon@theatrepublic.be

>> Les dossiers pédagogiques 2022-2023 :

Téléchargeables sur notre site internet ou disponibles à la demande pour certains de nos spectacles.

- **Art** de Yasmina Reza
- **Providence** de Neil LaBute
- **Les passagers** de Frédéric Krivine
- **Jacques** de Nicolas Buisse et Greg Houben (sur des textes et chansons de Jacques Prévert)
- **Une vie sur mesure** de Cédric Chapuis
- **Le fils de Don Quichotte** de Anne Sylvain
- **Yes, peut-être** de Marguerite Duras
- **En attendant Bojangles** d'après le roman de Olivier Bourdeaut
- **La plus précieuse des marchandises** de Jean-Claude Grumberg

Théâtre Le Public

Rue Braemt 64-70

1210 Bruxelles

www.theatrepublic.be

MERCI À NOS PARTENAIRES

